



Les Brèves de Chailley

Le Ruet - Le Vaudevanne

Bulletin municipal d'informations

15 Juin 2019

2019 - N° 2



Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 14 mars 2019

Monsieur le Maire informe d'une anomalie qui est parue sur les dernières BRÈVES.

Point n° 7, les membres du Conseil décident de voter l'exonération exceptionnelle de la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière de l'année 2019, il manque la fin de la phrase qui précise que c'est pour M. et Mme VIROUGOUX suite au sinistre qu'ils ont subi. Erratum sur le site de la commune.

ACHATS - TRAVAUX

Achat de panneaux Jumelage

Achat de 3 panneaux de signalisation pour un budget de 650 € HT.

Travaux de sécurisation de la Route de Turny et Grande Rue

Réalisation des travaux de sécurisation du site entre la Route de Turny et la Grande Rue pour un budget à hauteur de 5 900 € HT pour la réalisation de l'opération.

Bois et forêts - travaux 2019

Programmation d'actions 2019 :

Adoption du programme de travaux 2019 pour un devis de : 2 180 € HT.

Itinéraire technique sylvicole de régénération naturelle :

Approbation de l'itinéraire technique sylvicole de régénération naturelle une dépense sur 7 ans estimée à 76 768 € HT. Le montant estimé de la recette minimale qui doit intervenir suite à la vente des bois de la parcelle s'élève à 168 000 €.

Vérification des installations gaz et électricité

Convention avec l'Entreprise SOCOTEC pour une durée de 3 ans (2 fois renouvelable annuellement).

Rachat du matériel de la Supérette

Monsieur le Maire fait part d'un contact qu'il a eu avec un jeune couple qui aurait choisi de venir s'installer à CHAILLEY pour reprendre la Supérette et de leur récente visite. Il rappelle que conformément à la décision du Conseil, toutes les dispositions seront prises pour permettre une reprise dans les meilleures conditions, loyers, suivi de l'activité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité autorisent le Maire à négocier pour l'achat du matériel d'occasion et le mandatent pour en poursuivre l'exécution.

Aménagement du Secrétariat de Mairie

Acceptation du projet présenté par Monsieur STEINER, Architecte

d'Intérieur, sur une enveloppe financière 32 032,00 € HT. Le Maire est mandaté pour solliciter les aides du Département, de la DETR.

Ajout de signalétique au devis pour information

Le Conseil a voté en Décembre 2018 le projet de signalétique communale pour un montant global de 7 000 € dans le respect du budget initialement prévu. Le premier devis de l'Entreprise LOOK PUB est de 5 869,90 € HT.

Un devis complémentaire portant sur l'agrandissement de certains panneaux est établi pour le prix de 706,80 € HT, cette dépense ne dépassant pas le budget initialement voté.

FINANCES

Monsieur le Maire fait observer que le Conseil du mois de Mars est généralement consacré aux comptes de gestion et administratifs, mais cette année, la TRÉSORERIE ayant pris du retard, le pointage des comptes seulement en cours ne permet pas de présenter ces dossiers. L'ordre du jour du Conseil du mois d'Avril portera donc principalement sur le budget avec le vote des comptes de gestion, des comptes administratifs 2018 et des budgets primitifs 2019.

Redevance d'occupation du domaine public inscrites au budget de l'année 2019

Pour les lignes électriques de basse tension, l'actualisation du montant de la RODP est fixée à 1,3659 % du montant de l'année précédente, soit pour une Commune de moins de 2000 habitants : 208,98 €

Pour les ouvrages de télécommunication électronique :

Ouvrage aérien :

54,30 €/ km d'artère X 1,263 km = 68,58 €

Ouvrage en souterrain :

40,73 €/km d'artère x 10,636 km = 433,20 €

Installation au sol :

27,15 €/ m² X 2,55 m² = 69,23 €

Total :

571,01 €

Subvention aux associations

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, votent les subventions aux Associations pour l'année 2019, à savoir :

Association	Montant de la subvention
Monuments et Sites de Chailley	200
Amicale des Anciens Combattants et Démobilisés	500
Club de Tennis	0
Club de Foot Vétérans	0
Rollers Club	250
Bouge Othe	180
Comité de Jumelage	350
Amicale des Sapeurs-Pompiers	700
Caisse des Ecoles	450
Les Méca'Fous	180
Les Amis du Vaudevanne	200
Yonne Alzheimer	100
CIFA Champignelles	50
Maison Familiale de Gron	68
L'Outil en Main	100

Les membres du Conseil, sur avis de la Commission, décident à l'unanimité que les demandes de subventions de l'année 2020 seront étudiées par la nouvelle Municipalité.

Adhésion 2019 à l'AMF

Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires de France pour la somme de 103,34 €.

Monsieur le Maire revient sur le lourd dossier de la révision du FNGIR, indispensable dès 2021 pour redresser la situation financière de la Commune. Il donne lecture des courriers qui sont adressés aux Parlementaires et de son projet de courrier à Monsieur le Président de la République.

Adhésion à VITAVIE

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de ne pas renouveler l'adhésion de la Commune à VITAVIE.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Renouvellement du contrat enfance jeunesse

Informations sur le projet concernant la piste de CHAILLEY

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, ne souhaitent pas se prononcer sans un dossier complet présentant le projet d'entreprise de Monsieur Manu MONTAGNE et ses impacts sur l'environnement et la population.

Comité de suivi DUC pour information

La Société DUC a été rachetée par PLUKON fin 2016. Le groupe a investi 13 millions d'euros dans l'usine de CHAILLEY, augmentant de 25 % la production entre 2016 et 2018.

Pour ce qui concerne les indicateurs environnementaux :

1/ Le volume d'eau consommé a été de 247 000 m³ à fin Octobre 2018 pour 370 000 m³ par an autorisés ;

2/ Le bruit dû essentiellement à l'augmentation de la circulation ;

Étude en cours.

3/ Nuisances olfactives. Le système de traitement des odeurs a été changé en 2018. Suite aux difficultés de l'été dernier, la production a diminué de 50 % et une étude est menée plus mise en place d'un «jury de nez» composé de Madame Sandra MULOT, Madame Nicole COMBES et Monsieur GUINET-BAUDIN.

Proposition acquisition terrain Mignon

Monsieur MIGNON, par courrier du 13 Février, propose à la Commune de vendre ses deux terrains au prix de 5 800 € (soit 6 € du m²). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'acquisition des terrains de Monsieur MIGNON, refusent le prix de 6 € du m² proposé, proposent un prix d'achat de 3 € le m² soit 2 901 €, frais à la charge de l'acquéreur, mandatent le Maire pour confirmer l'offre au vendeur et pour faire une offre à Madame GAUDRY sur la même base, soit 222 €.

Capture des pigeons

Autorisation de faire procéder à l'élimination des pigeons à CHAILLEY, de signer le contrat avec l'entreprise SP5 pour un budget à hauteur de 650 €.

Participation FESTIVAL EN OTHE pour information

La Commune de CHAILLEY accueillera en 2019 le Festival en Othe et son Cabaret Itinérant. Le prix de l'adhésion s'élève à 50 € par an et la contribution au spectacle à 1 100 €.

Transfert de la compétence Eau et Assainissement

Opposition au transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes Serein et Armance et demande du report du transfert des compétences Eaux et Assainissement au plus tard au 1^{er} Janvier 2026.

Création d'un Logo

Sous l'impulsion du Président de la Commission de la Communication, il est souhaité une modification du logo de la Commune (dont le coût est prévu dans le devis de la signalisation). Le souhait étant de ne pas modifier le blason initial, mais de créer un logo destiné à le remplacer sur la communication officielle.

Dossier de demande de Monsieur Patrice LORROT portant sur la demande d'inscrire sur le Monument aux Morts le nom de son Père.

Monsieur RENAULT informe les Conseillers du dossier présenté par Monsieur LORROT qui porte sur l'inscription de son père, Jean LORROT, sur le Monument aux Morts, décédé en 1946 en «service commandé».

INFORMATIONS

Résultats Agence Postale pour information

Les résultats annuels de 2018 de l'Agence Postale Communale sont en progression de + 6 % par rapport à 2017. Une très belle progression et un flux de clientèle assez important placent l'Agence Postale de CHAILLEY en bonne posture.

Opération de stérilisation des chats errants

L'opération stérilisation des chats est en cours.

Projet d'implantation d'une armoire d'arrivée de la fibre optique.

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 10 avril 2019

1/ Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement

Les travaux sont confiés à l'entreprise VIDEO INJECTION INSI-TUFORM sur une ligne de crédit à hauteur de 330 000 € HT .

2/ Travaux pour le remplacement des points lumineux

Une étude pour remplacer l'éclairage public de certains tronçons de la Grande Rue et de la Grande Rue de Conty par des LED avec ou sans les mâts selon le cas est menée par le SDEY et la DRTP.

La démarche de couper l'éclairage public la nuit a déjà été mise en place mais le projet a été abandonné à la demande des habitants suite à la hausse des incivilités.

3/ Acquisition des terrains situés à proximité du hangar communal

Confirmation de la délibération du 14 Mars 2019 décidant l'acquisition des parcelles AC 293 et 297, au prix d'achat à 3,50 €/m² soit 3 384,50 €, frais à la charge de l'acquéreur. Offre au propriétaire de la parcelle AC 28, sur la même base, soit 259 €, frais à la charge de l'acquéreur.

Les arbres situés à l'arrière du hangar communal ont été coupés, il convient d'envisager les modalités pour délimiter les parcelles mitoyennes. Les thuyas situés vers le plan d'eau, plantés sous une ligne à haute tension ont été coupés par ENEDIS.

4/ Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Autorisation pour que le Maire signe la convention qui lie la Commune à la Préfecture.

5/ Encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Commune

Refus de l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF. Décision d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget Communal 2019 et d'examiner toutes les actions supplémentaires qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon du projet.

6/ Dossier DETR pour le gîte communal

Projet annulé.

7/ Pose des compteurs LINKY

ENEDIS informe que la pose des compteurs LINKI sera officielle sur le territoire de la Commune à compter d'Octobre 2019. Les administrés seront informés un mois avant. Les compteurs extérieurs seront systématiquement changés. Les compteurs intérieurs seront changés sur rendez-vous et en cas de refus, les relevés de compteurs seront facturés.

8/ Le matériel de la supérette

Achat du matériel négocié avec M. Breton au prix de 2 250 € l'ensemble.

9/ Aménagement de la Route de Turny

Démarches entreprises pour l'aménagement de la Route de Turny et négociation avec l'entreprise MANSANTI. Le coût des travaux est de 4 613 € HT.

10/ Élections de Mai 2019

Les Élections Européennes se tiendront le 26 Mai 2019, les Conseillers sont invités à prendre l'attache de la Mairie pour leur inscription à une permanence pour tenir l'unique bureau de vote de CHAILLEY.

11/ lecture d'un courrier reçu de BOUYGUES TELECOM portant sur la mise en place d'un pylône 4G qui accueillera les 4 opéra-

teurs historiques.

12/ Monsieur le Maire fait un compte rendu de sa visite, avec un entrepreneur local, des propriétés JUVANON-VERSLUYS situées :

a)19 Grande Rue où il est constaté un état de danger imminent qui oblige la Commune à envisager une procédure de mise en péril,

b)20 Grande Rue, où des travaux de sécurisation sont également nécessaires.

Le propriétaire est invité à ébouler les parties des bâtiments qui présentent un danger avant le début du mois de Mai. Le Maire est mandaté pour entamer toutes les démarches pour la mise en péril.

13/ Le dossier signalétique et le projet de logo remplacé par une « signature » qui sera insérée sur les supports de communication de la Commune sont présentés aux membres du Conseil.

Comptes Administratifs, Compte de Gestion 2018 et Budget Primitif 2019

Budget de l'Eau et de l'Assainissement

La baisse importante des bases de la CFE de 2017 a généré une baisse définitive des recettes de fonctionnement de l'ordre de 200 000 €, les dépenses de fonctionnement sont donc largement diminuées pour permettre d'équilibrer le budget et l'État doit compenser cette perte sur 3 ans à raison d'environ : 180 000 € la première année, 150 000 € la deuxième année, 100 000 € la troisième et dernière année.

En Juillet 2018, la Commune s'est trouvée en manque de trésorerie, qui ne permettait plus la prise en charge des dépenses (salaires, charges, fournisseurs...). Suite à l'intervention auprès du Préfet, la première compensation a été versée pour un montant un peu supérieur à ce qui était prévu (233 000 €).

Après une nouvelle année de démarches répétitives auprès des services de l'État, la Commune n'a toujours pas obtenu de réponse à la demande de révision du FNGIR (365 000 €).

Au vu des circonstances, cette année, il est proposé de voter simultanément les comptes de gestion et administratifs 2018 et le budget primitif 2019 au cours de la même séance.

Le Compte Administratif 2018 du budget de l'Eau et de l'Assainissement, présenté par monsieur Marcel RENAULT, est adopté.

Monsieur le Maire expose ensuite le Budget Eau et Assainissement 2019.

Les membres du Conseil adoptent le Budget Primitif de la Commune au titre de l'année 2019.

Compte de Gestion, Compte Administratif 2018 et Budget Principal 2019

Pour ce qui concerne les comptes de 2018 :

Le total des dépenses de fonctionnement représente 1 069 072,15 € soit 92 % du budget voté.

Pour les recettes de fonctionnement, il faut observer la vente de bois exceptionnelle (109 777 €) et le versement de la totalité de la première compensation (233 000 €), mais aussi une nouvelle recette, la dotation de solidarité rurale (13 000 €).

Le total des recettes de fonctionnement représente 1 276 130 € réalisé soit 110 % du budget voté.

Les dépenses d'investissement, moins importantes que prévu s'élèvent à 226 759 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 82 322 €.

Le Compte Administratif Communal 2018 est adopté.

Au moment du vote, les taxes sont calculées sur des bases qui sont révisées en cours d'année.

En 2018, le choix a été de ne pas augmenter les taxes locales en raison du fait que la COMMUNAUTE DE COMMUNES augmentait de son côté et ce, malgré les difficultés annoncées.

Il est proposé une augmentation de 5 % (le fait que la COMMUNAUTE DE COMMUNES n'a pas prévu d'augmentation en 2019 et la nécessité d'équilibrer le budget sans avoir recours à l'emprunt). Proposition adoptée.

	Bases prévisionnelles	Augmentation de 5 %	
		Taux %	Recettes
T. Habitation	627 200	15.78	98 982
T. Foncière	1 333 000	11.28	153 818
T. Foncière non bâtie	38 700	31.53	12 455
CFE	1 284 000	16.50	215 761
Total			481 016

Les recettes de fonctionnement tiennent compte de la Dotation Globale de Fonctionnement qui, comme annoncée par les lois de finances successives, continue de baisser (105 149 en 2019 contre 108 000 en 2018), mais aussi du second versement de la compen-

sation (154 000 €).

Il est précisé que la Commune se réserve le droit d'avoir recours à la ligne de trésorerie mise en place en 2018 en cas de nécessité.

Les dépenses de fonctionnement tiennent compte des augmentations légales des différents services, des charges de personnel mais aussi du versement au FNGIR qui représente cette année encore 365 000 €, auquel il convient d'ajouter le versement au Budget de l'Eau exceptionnellement plus élevé que les années précédentes (59 162 €).

Le fait de prévoir le versement de la totalité de la seconde compensation et d'augmenter de 5 % le taux des taxes locales permet de prévoir un versement de 120 000 € de la section de fonctionnement à la section d'Investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 1 307 820 €.

Pour ce qui concerne la section d'investissement :

Les recettes s'équilibrent avec les dépenses qui portent sur le tableau des investissements prévus en 2019.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de : 477 503 €.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, adoptent le Budget Primitif de la Commune au titre de l'année 2019.

L'ensemble des membres du Conseil et l'ensemble du Personnel Communal présentent leurs félicitations aux heureux parents de la petite Jade, fille de Lucie et Sullivan.

Supérette de Chailley

La commune de Chailley et les Chaillotins se réjouissent de l'ouverture de la supérette, « Le Marché de Chailley », depuis le 24 mai. C'est Jonathan Billaud 35 ans qui reprend les rênes d'un pôle qui de tradition draine les gens de passage, les Chaillotins et les habitants des bourgs voisins. Depuis l'âge de 17 ans Jonathan est dans la boucherie. Armé d'un CAP et BEP de boucher, employé puis responsable d'un rayon boucherie, il a en poche aussi un BEP de vente action marchande. C'est le désir de devenir entrepreneur et les avantages de la location gérance proposés par la commune qui lui ont fait choisir Chailley mais également la qualité de vie en ruralité pour son épouse Virginie et ses 4 enfants. La commune qui avait lancé un appel par SOS Villages se réjouit également d'une fratrie nombreuse que son école et sa crèche accueillent déjà. Sur la palette de Jonathan, le rôti de porc Orloff, les paupiettes, le pavé d'agneau aux herbes... Sa viande est sélectionnée dans les fermes régionales de Bourgogne. Du côté de la charcuterie, Jonathan privilégie aussi les producteurs locaux. Du reste, toujours dans cet esprit, les fruits et légumes qui vont progressivement être proposés proviendront des producteurs voisins, tout comme les vins, spiritueux, bière, sodas... Le magasin souhaite développer un rayon crèmerie avec fromage à la coupe et spécialités. Pour la commodité des habitants ruraux et pour fidéliser la clientèle locale, la supérette a entamé les démarches pour devenir un point relais pour les colis et un dépôt de bouteilles de gaz. Dans les projets d'été, Jonathan proposera un rayon glacier avec glaces individuelles, sorbets, crème glacée et des jus de fruits frais, pressés sur place. Quant à sa carte traiteur, le gérant proposera prochainement des plats cuisinés à emporter et sur commande.

Les heures d'ouverture du magasin :

mardi, jeudi, vendredi, samedi 8h30-13h et 15h30-19 h30
mercredi et dimanche 8h30-13h

Planning des manifestations

Les Amis du Vaudevanne : Randonnée dimanche 23 juin.

Roller Club de Chailley : Gala samedi 29 juin à 19h30, et dimanche 30 juin 14h00 au Gymnase de St-Florentin.

CPI : dimanche 7 juillet trail de la forêt d'Othe à Chailley à partir de 9h00.

Municipalité : mardi 9 juillet Festival en Othe. Place de la Mairie 20h30. salle de la Fontaine.

Municipalité : **Samedi 13 juillet** retraite au Flambeaux, Feux d'artifice au plan d'eau, Bal et restauration, place de la Mairie.

Dimanche 14 juillet Commémoration place de la Mairie 11h00.

CPI : dimanche 14 juillet, concours de pétanques à 14h00 Grand Rue

Municipalité : samedi 20 juillet : Apéro concert, à 19h00 Place de la Mairie.

Méca'Fous : dimanche 28 juillet :Tonduro , plan d'eau, toute la journée.

Bouge Othe : dimanche 1 septembre , randonnée , au Vaudevanne, à 9h00.

Sites et Monuments : dimanche 1 septembre, messe à la Chapelle à 10h00.

Comité de Jumelage : réception de Gladbach 6-7-8 Septembre.

Amis du Vaudevanne : dimanche 8 septembre, toute la journée, vide-greniers au Vaudevanne.

Municipalité : dimanche 15 septembre, journée du patrimoine, Chailley, le Ruet et le Vaudevanne.